



*Seul le texte prononcé fait foi
Check against delivery*

Traité sur le commerce des armes
12^{ème} Conférence des États parties
Genève, 24-28 août 2026

Point 13 de l'ordre du jour : contributions financières

Madame la Présidente,

La Suisse remercie le Secrétariat pour la présentation de la situation actuelle des contributions financières au TCA, et pour mettre à disposition sur le site du traité des informations régulièrement actualisées à ce sujet.

Cette situation demeure un sujet de profonde préoccupation. Les données communiquées montrent que les arriérés cumulés restent proches de US\$ 400'000. Leur persistance réduit la marge de trésorerie du Traité et fait peser un risque réel sur la continuité de ses activités.

Nous sommes dès lors contraints de rappeler que le versement des contributions ne revêt pas un caractère facultatif, mais constitue une obligation juridiquement contraignante. Chaque État concerné doit s'en acquitter intégralement et dans les délais impartis. Nous appelons ceux qui présentent des arriérés à régulariser leur situation sans délai.

Les États qui rencontrent des difficultés devraient prendre contact avec le Secrétariat afin que des solutions adaptées puissent être recherchées. Nous encourageons également la Présidence et le Secrétariat à poursuivre un dialogue ciblé avec les États dont les arriérés sont importants ou dus de longue date.

Si la situation de trésorerie devait nécessiter des mesures supplémentaires, la capacité du Secrétariat à exercer les fonctions qui lui sont confiées par le Traité devrait être préservée en priorité. Une réduction de ses capacités ne ferait que fragiliser davantage la mise en œuvre du programme de travail et la viabilité institutionnelle du TCA.

Pour sa part, la Suisse continuera de soutenir le bon fonctionnement du Traité. En sa qualité d'État hôte, elle poursuivra en 2027 la contribution en nature qu'elle fournit au Secrétariat depuis sa création à Genève.

Je vous remercie de votre attention.